

COMMUNIQUÉ
QUESTIONS ET RÉPONSES

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE CE DOCUMENT EST UN COMPARATIF ENTRE LA POLICE OFFERTE PAR VOTRE ASSUREUR PERSONNEL ET CELLE DU REGROUPEMENT.

Voici la liste des questions à poser à votre assureur personnel pour connaître l'étendue des couvertures de vos assurances en tant que R.S.G.

Il est très important que votre assureur personnel réponde oui à toutes ces questions car *Assurances Andrée Bernier & Filles Inc.* vous couvre sauf pour l'assurance PME à domicile qui est optionnelle.

1. Quelle est la limite d'assurance en Responsabilité Civile ainsi que les protections de mon contrat?
10 000 000 \$ chez *Assurances Andrée Bernier & Filles Inc.* s'appliquant de 1 à 9 enfants et voir tableau ci-joint pour la liste des protections et le tout pour 72\$ par année plus les taxes et frais.
2. Par qui sont assurés mes biens professionnels pour l'exploitation de mon service de garde ainsi que ma perte de revenu en cas de sinistre ?
Vous pouvez l'ajouter à votre contrat que vous prenez avec le regroupement pour 102.\$ par année plus taxes. (**PME à domicile**). Si vous êtes assurés avec le B.C., communiquez avec *Assurances Andrée Bernier & Filles Inc.*
3. Les sorties éducatives sont-elles assurées ?
La majorité des assureurs couvre seulement sur les lieux.
4. Les employés(es), les assistants(es), les remplaçants(es) d'urgence ou occasionnelles sont-ils assurés(es) ?
5. Les bénévoles sont-ils assurés(es) ?
6. Est-ce que je suis couvert(e) si j'ai un enfant allergique ou handicapé dans mon service de garde ?
7. Est-ce que je suis couvert(e) si je donne des médicaments ou premiers soins?
8. En cas d'intoxication alimentaire, suis-je couvert(e)?
9. Est-ce que je suis couvert(e) pour les frais d'avocat ainsi que la perte de revenu si je suis acquitté(e) ou que l'accusation soit retirée en cas de sévices (actes de violence ou d'abus sexuel)?
10. En cas d'accident au service de garde, que dois-je faire ?
Compléter le rapport d'incident reçu, et nous le faire parvenir par télécopieur ou courriel.
11. En cas d'accident automobile avec les enfants, qui m'assure?
Domages corporels : La Société de l'assurance automobile du Québec.
Domages matériels : Votre propre contrat d'assurance automobile.
12. En cas de réclamation à qui je m'adresse ?
À nos bureaux. (Voir nos coordonnées ci-dessous).
13. Suis-je autorisé à avoir des animaux ?
Oui, si vous êtes assurée avec *Assurances Andrée Bernier & Filles Inc.* Voir le communiqué de l'assureur qui vous demande d'être très prudent(e).